

French – HPV Vaccine

Le vaccin anti-HPV protège contre le cancer du col de l'utérus

Informations destinées aux parents et tuteurs.

Le vaccin anti-HPV (virus du papillome humain) protège les jeunes filles contre le cancer du col de l'utérus à l'âge adulte. Nous sommes conscients que le vaccin suscite des inquiétudes chez certains parents. Cette brochure contient des renseignements concrets visant à répondre à vos questions et vous indique où trouver de plus amples informations. Veuillez la lire attentivement puis remplissez le formulaire de consentement joint.

Qu'est-ce que le cancer du col de l'utérus ?

Il s'agit d'un cancer qui se développe chez les femmes à partir de l'épithélium du col utérin. Chaque année en Irlande, plus de 6 500 femmes nécessitent d'être hospitalisées pour un précancer du col de l'utérus, 300 femmes contractent un cancer du col de l'utérus et 90 femmes en meurent. Le cancer du col de l'utérus est causé par le HPV.

Qu'est-ce que le HPV ?

HPV est l'acronyme de papillomavirus humains qui regroupent plus de 100 virus. Durant leur vie, la plupart des personnes contractent une infection par le HPV, par voie sexuelle.

La plupart de ces infections ne nécessitent pas de traitement, mais elles peuvent causer des verrues génitales. Les verrues génitales sont des symptômes des HPV.

Chez certaines femmes, les HPV provoquent des changements du col de l'utérus (un précancer) qui peuvent se développer en cancer.

Quel vaccin est proposé à l'école dans le cadre du programme de vaccination anti-HPV ?

Le vaccin s'appelle « Gardasil » et protège contre les types de HPV responsables de 7 cancers du col de l'utérus sur 10. Il protège également des verrues génitales.

Comment agit le vaccin anti-HPV ?

Ce vaccin agit de manière analogue aux autres vaccins ordinaires. Il est administré sous forme d'injection dans la partie supérieure du bras. Le corps réagit en produisant des anticorps qui vont aider le système immunitaire à combattre l'infection due aux HPV. Le vaccin ne peut pas causer d'infection par HPV ni de cancer.

À qui propose-t-on ce vaccin ?

Toutes les jeunes filles en première année d'enseignement secondaire pourront bénéficier chaque année du vaccin anti-HPV.

La plupart des jeunes filles seront vaccinées à l'école par les équipes de vaccination HSE.

Certaines seront invitées à se rendre dans une clinique HSE pour se faire vacciner.

Pourquoi le vaccin est-il proposé à cette tranche d'âge ?

Nous offrons le vaccin aux filles en première année car le vaccin est plus efficace lorsqu'il est injecté à cet âge. Le vaccin protégera les filles avant l'âge adulte et l'exposition probable aux HPV.

Ma fille peut-elle attendre d'être plus âgée pour se faire vacciner ?

Le programme de vaccination scolaire HSE est destiné aux jeunes filles en première année d'enseignement secondaire.

Combien de doses sont nécessaires ?

Deux doses de vaccin sont nécessaires pour assurer une protection complète. Ces deux doses sont données dans un intervalle de 6 à 12 mois.

Les filles âgées de 15 ans et plus nécessitent trois doses du vaccin.

French – HPV Vaccine

Est-ce qu'un rappel est nécessaire ?

Non. Nous savons que le vaccin est efficace pendant au moins 10 ans. Actuellement, aucun rappel n'est nécessaire.

Le vaccin est-il efficace ?

Oui. En Australie, le vaccin prévient un cancer du col de l'utérus sur deux.

Nous offrons le vaccin à ce groupe d'âge étant donné que les jeunes filles répondent mieux au vaccin, et elles seront prémunies de la meilleure protection contre le HPV et le cancer du col de l'utérus.

Le vaccin est-il sûr ?

Oui. La sécurité du vaccin anti-HPV a été strictement contrôlée et fréquemment examinée par de nombreux organismes internationaux pendant plus de 13 ans, notamment :

- le Comité consultatif mondial sur la sécurité des vaccins de l'Organisation Mondiale de la Santé,
- l'Agence européenne des médicaments (EMA)

et

- les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies aux États-Unis.

Les rapports émis par ces organismes internationaux ont continuellement fait état de la sûreté du médicament et de l'absence d'effets secondaires à long terme connus.

À qui le vaccin anti-HPV ne doit-il pas être administré ?

Ce vaccin ne devrait pas être administré à une jeune fille si elle :

- a fait une réaction allergique grave (anaphylaxie) lors d'un précédent vaccin anti-HPV (Gardasil) ou lorsqu'elle a été exposée à l'un des composants du vaccin ou
- est enceinte.

Merci de nous prévenir si votre fille souffre d'une maladie ou se trouve dans un état qui augmente le risque de saignement.

La vaccination anti-HPV doit être reportée si votre fille a une forte fièvre.

Plus de 690 000 doses de ce vaccin ont été administrées en Irlande.

213 millions de doses de ce vaccin ont été administrées dans le monde entier.

Le vaccin peut-il avoir des effets secondaires ?

La plupart des jeunes filles n'ont pas de problèmes suite à l'injection du vaccin anti-HPV. Les effets secondaires causés par le vaccin sont les suivants :

- 1 fille sur 10 présente une douleur, un gonflement et une rougeur au point d'injection et/ou des céphalées.
- 1 fille sur 100 présente des nausées, une douleur dans le bras vacciné et une légère fièvre.

Du paracétamol ou de l'ibuprofène peut alors être administré.

- Entre 1 et 1 000 et 1 et 10 000 filles présentent une éruption cutanée accompagnée de démangeaisons ou d'urticaire.

Certaines filles s'évanouissent après l'injection. Elles sont donc invitées à rester assises pendant le quart d'heure qui suit l'injection afin d'éviter les évanouissements. Les réactions allergiques graves sont extrêmement rares. Veuillez demander un avis médical si vous êtes concernée.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la brochure d'information destinée aux patients (PIL) sur le site www.hpra.ie

7 cancers du col de l'utérus sur 10 peuvent être évités grâce au vaccin anti-HPV.

Avant que votre fille ne reçoive sa prochaine dose de vaccin anti-HPV, vous devriez informer l'équipe de vaccination de toute réaction grave à une dose de vaccin précédente ou si l'état de santé de votre fille a évolué.

French – HPV Vaccine

Il n'existe pas d'effet secondaire à long terme causé par le vaccin anti-HPV. Les effets secondaires sont de court terme, comme énumérés ci-dessus.

Comme pour tout vaccin, dans le cas improbable où une jeune fille contracte des problèmes de santé à la suite de la vaccination, ces problèmes sont signalés à l'autorité réglementaire des produits de santé (HPRA).

La HPRA enquête ensuite sur ces problèmes. Ce processus intervient dans le monde entier, de sorte que tout événement médical très rare qui se produirait soit identifié. Avant que votre fille ne reçoive sa prochaine dose de vaccin anti-HPV, vous devriez informer l'équipe de vaccination de toute réaction grave à une dose de vaccin précédente ou si l'état de santé de votre fille a évolué.

[Le vaccin anti-HPV peut-il être administré en même temps que d'autres vaccins ?](#)

Le vaccin anti-HPV peut être administré en même temps que d'autres vaccins tels que le Tdap (vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche) et le MenC (contre le méningocoque).

Si vous donnez votre accord pour ces vaccins, votre fille recevra un vaccin sur chaque bras à chaque rendez-vous.

[Que se passe-t-il si ma fille manque une dose de vaccin ?](#)

Votre fille peut toujours recevoir le vaccin.

Le HSE prendra les dispositions nécessaires pour qu'elle soit vaccinée dans une clinique HSE.

[Quelles sont les prochaines étapes ?](#)

Veillez remplir le formulaire de consentement joint et le renvoyer à l'école de votre fille. Si vous donnez votre accord, celui-ci correspond à deux doses de vaccin anti-HPV.

Si vous souhaitez annuler votre consentement concernant l'administration de la seconde dose du vaccin, écrivez à l'équipe de vaccination.

[Est-ce que j'aurai un historique des vaccins anti-HPV ?](#)

Les filles se verront remettre un carnet de vaccination détaillant leurs vaccinations anti-HPV.

[Que devient l'historique des vaccins d'une jeune fille au HSE ?](#)

Le HSE utilisera les informations que vous aurez fournies pour associer les renseignements de la vaccination anti-HPV de votre fille au reste de son historique de vaccination. Nous saurons quels vaccins lui ont été administrés et nous pourrons la prévenir si un rappel est nécessaire.

Nous communiquerons également les renseignements de vaccination concernant votre fille au CervicalCheck (programme irlandais de dépistage du cancer du col de l'utérus), de sorte que ces données soient conservées avec les futures données relatives au dépistage du cancer du col de l'utérus. Ces informations demeurent strictement confidentielles.

[Les jeunes filles peuvent-elles être protégées de tous les types de cancer du col de l'utérus à l'âge adulte ?](#)

Le vaccin protège contre 7 cancers du col de l'utérus sur 10, il est par conséquent primordial que les femmes à l'âge adulte se soumettent au dépistage par la pratique régulière de frottis. C'est pourquoi nous communiquerons les renseignements de vaccination concernant votre fille au CervicalCheck (programme irlandais de dépistage du cancer du col de l'utérus).

Pour de plus amples informations sur le dépistage gratuit du cancer du col de l'utérus chez les femmes adultes, veuillez consulter le site www.cervicalcheck.ie

Pour toute question ou demande d'informations concernant les vaccins de votre enfant, veuillez vous adresser à un membre de votre équipe d'immunisation scolaire HSE, une infirmière de santé publique ou votre médecin généraliste.

Consultez notre site web www.hpv.ie pour obtenir davantage d'informations concernant le HPV et le vaccin anti-HPV.